



Écourter mon préavis suite à une démission

Par Visiteur

Bonjour,

ci dessous les fait:

Je suis en CDI dans un SSII régit par le SYNTEC

J'ai posé ma démission le 17 septembre 2009

J'ai un préavis de 3 mois

J'ai eu un accord verbale de mon responsable directe chez le client pour un départ le 16 Novembre

Je n'ai pas eu de confirmation écrite au contraire on m'a demande de reste jusqu'au 30 Novembre par mail.

Cela met en péril l'embauche obtenu auprès d'un autre employeur.

Ma question est la suivante comment écourter ma période de préavis ? Quels sont les risques que j'encours en cas de mon respect de cette période ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon frère peut-il me demander des dommages et interêts pour s'être occupé de nôtre père?

Il n'existe aucun moyen légal pour vous permettre d'écourter votre période de préavis pour vous faire embaucher chez un autre employeur.

L'accord verbal est impossible à prouver devant une juridiction prud'hommale. Votre employeur est donc en position de force sur ce point.

Il existe la technique de l'arrêt de travail délivré par un médecin conciliant et qui permet de ne pas exécuter la période de préavis mais par définition même, si vous êtes en arrêt de travail chez un employeur, vous l'êtes également pour votre nouvel employeur.

Quels sont les risques que j'encours en cas de mon respect de cette période ?

Vous encourez des dommages et intérêts égaux au préjudice subi par votre départ hâtif: Difficulté d'organisation, impossibilité d'assurer certains projets.

Cela étant, en pratique, je n'ai jamais vu un employeur poursuivre son salarié en justice dans la mesure où le jeu n'en vaut pas la chandelle: Il n'est pas évident de démontrer le préjudice réellement subi par l'employeur et ce dernier ne peut généralement parvenir qu'à grappiller quelques miettes.

D'autant plus que dans votre cas, sur un préavis de 3 mois, vous allez quand même bien exécuter un préavis de 2.5 mois.. Autrement dit, durant ces deux mois et demi, votre employeur a tout le temps de préparer votre départ ce qui rend toute action en justice illusoire.

Très cordialement.